

En cas d'indivision, de communauté (couple marié) ou de démembrement de propriété (usufruitier, nu propriétaire), il est nécessaire que chaque titulaire de droits approuve le bornage. Une procuration des personnes absentes est alors nécessaire.

Je soussigné(e)

MADAME, MONSIEUR, MADEMOISELLE (1)

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu

Adresse

Propriétaire(1): en propre - usufruitier - nu propriétaire - indivis - copropriétaire de la parcelle cadastrée:

Commune:

Section:

N°:

Pour une contenance de:

ha

a

ca

Donne mandat à:

LE MANDATAIRE

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu

Adresse

LA FACULTE D'AGIR A L'EFFET DE:

Me REPRESENTER le jour du bornage et SIGNER en mon nom le procès verbal de bornage et/ou de reconnaissance contradictoire des limites de propriétés d'un(e) terrain-propriété (1) situé(e) à:

Commune:

Section:

N°:

Pour une contenance de:

ha

a

ca

Fait à , le

Signature, précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

(1) Rayer la mention inutile

